

# Extension de la collecte des végétaux

Commandez vos contenants pour la collecte des végétaux

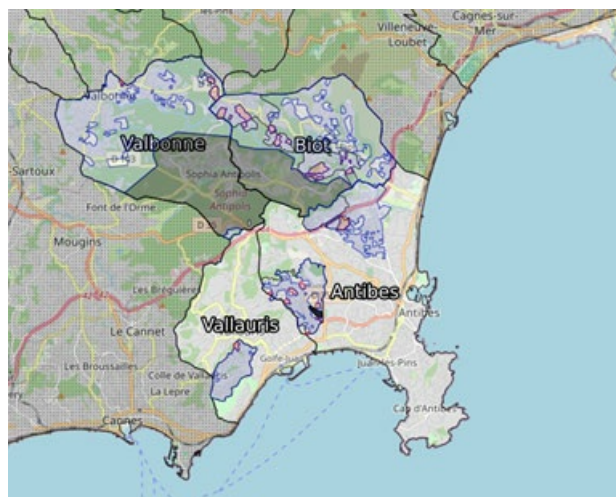
## Pour information, les zones pavillonnaires hors copropriété sont les suivantes :

- Antibes : Chemin du Vallon Vert, jusqu'au Chemin des Rastines à l'Ouest, au Chemin de l'Orangerie, Avenue Michard Pélissier et l'Avenue Jules Grec
- Biot : Toute la commune
- Valbonne : Toute la commune



Pour vérifier votre éligibilité à l'extension de la collecte des végétaux sélectionner le menu déroulant approprié ci-dessous.

Pour les particuliers :



### Instructions pour utiliser la cartographie

1. Saisissez votre adresse dans la barre de recherche située en haut à droite de la cartographie.
2. Vous pouvez également cliquer directement sur le point correspondant à votre adresse.

La livraison sera réalisée dans les 3 semaines après votre demande si vous êtes éligible.

**Pour vérifier votre éligibilité à l'extension de la collecte des végétaux, cliquer sur la cartographie.**

**Si vous êtes concernés vous pourrez commander vos bacs et consulter votre calendrier de collecte.**

Si vous êtes éligible, un formulaire de commande apparaîtra automatiquement. Les dotations se feront après vérification de votre éligibilité et inscription sur ce lien : [Cartographie de la collecte végétaux sur Antibes, Biot, Valbonne et Vallauris](#) ↗

## Mode d'emploi vidéo pour la cartographie

Pour les syndics de copropriétés



[Formulaire de commande de bac, cliquez ici](#) ↗



Ce formulaire est réservé aux syndics de copropriété.